

RÉFRIGÉRATEUR OU CONGÉLATEUR
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**1. Requéran(t)e**

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA et lieu :
Téléphone :
E-mail :

2. Achat du réfrigérateur ou du congélateur

Type : <input type="checkbox"/> Réfrigérateur <input type="checkbox"/> Congélateur Age de l'ancien appareil :
Marque et modèle :
Date d'achat :
Prix d'achat :
Nom et lieu du Revendeur :
Tampon, date et signature du Revendeur :

3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

4. Documents à joindre au formulaire de demande

- Copie de la facture acquittée mentionnant la désignation exacte de l'appareil et la date d'achat.
- Rapport de l'« Audit consom'action » de la SEIC.

5. Conditions d'obtention des subventions pour les achats de réfrigérateur ou de congélateur

- La subvention à l'achat en Suisse d'un réfrigérateur ou d'un congélateur A+++ neuf se monte à 20% de la valeur d'achat du réfrigérateur ou du congélateur jusqu'à un maximum de CHF 500.- par réfrigérateur ou congélateur. Elle est versée lorsque l'achat d'un nouvel appareil est recommandé dans le rapport de l'« Audit consom'action » de la SEIC et est réservée aux personnes ayant résidence principale à Prangins.

6. Procédure

- La demande doit être adressée directement à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2 – CP 48, 1197 Prangins. Elle doit y parvenir au plus tard 30 jours après la date d'achat du réfrigérateur ou du congélateur.
- Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.
- Le Service Environnement reste à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58 ou par courriel à environnement@prangins.ch.

7. Signature

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications susmentionnées, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu et date :

Le/la requérant(e) :